## COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2018/49-FL Juin 2018

AUX: Points de contact du Codex

Organisations internationales intéressées

DU: Secretary, Codex Alimentarius Commission

FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

OBJET: DEMANDE D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES

TRAVAUX FUTURS

DATE LIMIT: 30 novembre 2018

OBSERVATIONS: À: Copie au:

Point de contact national du Codex de l'Inde Secrétariat

(NCCP)

Autorité de sécurité des aliments et des normes

d'Inde

Tél: +91-11-23237439 Courriel: codex-india@nic.in Commission du Codex Alimentarius Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

FAO

Courriel: codex@fao.org

## Contexte

- 1. La 43e Séance du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL43) a fait remarquer qu'il était nécessaire d'enquêter sur l'orientation et les travaux futurs du CCFL. Elle a également convenu que le Canada établirait un document résumant certains des travaux précédemment identifiés qui n'avaient pas progressé au sein du Comité ainsi que les travaux actuellement en cours et les questions émergentes.
- 2. Le Canada a présenté ce document au CCFL44, et le Comité a convenu d'élaborer six documents de travail sur les éléments qui y sont identifiés<sup>1</sup>.
- 3. Le CCFL44 a rappelé en outre la décision du CCFL43 selon laquelle le document de travail à venir devait être tenu à jour à l'occasion de chaque séance, chaque fois sous la responsabilité d'une délégation différente, et qu'une approche de priorisation pourrait être envisagée<sup>2</sup>.
- 4. Le Comité a convenu que :
  - L'Inde mettrait à jour le document et développerait une approche de priorisation;
  - Les membres et les observateurs seraient priés de fournir de l'information sur les questions à inclure dans le document; et
  - Les questions soulevées antérieurement au sein du Comité, notamment les allégations relatives aux préférences des consommateurs ainsi que les arômes et les aromatisants, pourraient être incluses dans le document à venir<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> REP18/FL, par. 61

F

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> REP18/FL, par. 58

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> REP18/FL, par. 63

CL2018/49-FL 2

## **APPEL DE COMMENTAIRES**

5. Les gouvernements des États membres et les observateurs sont invités à fournir des renseignements sur les questions émergentes pertinentes aux travaux du CCFL aux adresses indiquées ci-dessus avant le 30 novembre 2018.

- 6. Pour ce qui concerne l'identification des questions émergentes, les membres sont invités à garder à l'esprit les questions identifiées pour considération dans le cadre des travaux futurs à la dernière séance du Comité<sup>1</sup>.
- 7. Dans leurs requêtes, les membres sont invités à indiquer si la question émergente, si elle était adoptée comme nouvelle proposition de travail conformément aux Critères pour l'établissement des priorités de travail (voir le Manuel de procédure du Codex), mènerait vraisemblablement à la préparation d'une nouvelle norme ou de nouvelles lignes directrices, ou encore à la révision d'une norme ou de lignes directrices existantes.